

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : Aménagement du site de l'ancien hôpital et construction d'un nouveau groupe scolaire :

- **Modification de l'AP/CP, sollicitation d'un financement au titre du contrat de développement auprès du département de la Vienne et de l'Etat (FISAC : Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce)**
- **autorisation du Maire à signer les marchés de travaux**

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 24 du 27 mai 2010, le conseil municipal a décidé :

- *de lancer l'opération de construction d'un nouveau groupe scolaire,*
- *de lancer la procédure de concours restreint de maîtrise d'oeuvre,*
- *de procéder à l'élection des membres du jury.*

Par délibération n°16 du 30 septembre 2010, le conseil municipal a décidé de fixer le montant de l'indemnisation allouée aux candidats pour l'ensemble de l'opération élargie relative à l'aménagement du site de l'ancien hôpital.

Par délibération n°13 du 20 janvier 2011, le conseil municipal a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre à l'équipe TOURY VALLET et d'indemniser chacun des candidats non retenus.

Par délibération n° 27 du 13 avril 2011, le conseil municipal a décidé de créer une autorisation de programme à hauteur d'un montant de l'opération soit 10 282 500 €, les crédits de paiement devant être inscrits sur trois exercices budgétaires, soit 2011, 2012 et 2013.

Le 5 juillet 2011 le comité de pilotage du projet a validé le coût prévisionnel des travaux sur la base de l'exécution des études de l'avant-projet définitif pour un montant de 7 700 000 € H.T. soit 9 209 200 € T.T.C. Il convient donc de modifier l'autorisation de programme et de lancer la consultation pour la passation de marchés selon une procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux décomposés en 18 lots.

Sur le plan des recettes, l'aménagement du site de l'ancien hôpital a été négocié avec le département dans le contrat de développement 2010-2015. Au titre de la revitalisation commerciale, l'agglomération dépose très prochainement la tranche 2 du volet investissement du FISAC relatif aux stationnements qui vont être réalisés. L'assiette de financement sur ce dernier volet est de 1.474.740 € HT (parc semi enterré).

*** * * * ***

VU l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux autorisations de programme et crédits de paiement,

VU la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée n° 85-704 du 12 juillet 1985 (dite loi MOP)

VU les articles 57, 58 et 59 du code des marchés publics relatifs à l'appel d'offres ouvert,

VU l'article L2122-21-1 du Code générale des collectivités territoriales autorisant le maire à signer les marchés avant l'engagement de la procédure, sur délégation du conseil municipal, sur la base de la définition de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

VU la délibération n° 24 du conseil municipal du 27 mai 2010 précitée,

VU la délibération n° 16 du conseil municipal du 30 septembre 2010 précitée,

VU la délibération n°13 du conseil municipal du 20 janvier 2011 précitée,

VU la délibération n°27 du conseil municipal du 13 avril 2011 précitée,

VU le contrat de développement entre la commune de Châtellerault et le département de la Vienne signé le 12 mars 2010,

CONSIDERANT la nécessité de modifier l'autorisation de programme destinée à financer les différentes dépenses de cette opération sur plusieurs exercices, et d'arrêter le plan de financement,

CONSIDERANT qu'une consultation par appel d'offres ouvert va être lancée pour procéder aux travaux,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de modifier et augmenter l'autorisation de programme votée le 13 avril 2011 pour la porter de 10 282 500 € à 11 127 500 € intégrant le coût des travaux ainsi que ceux des études, honoraires et divers pour financer la construction du nouveau groupe scolaire, l'aménagement des espaces publics de l'îlot de l'ancien hôpital et la création d'un parking sous dalle.

- d'autoriser le maire à solliciter une subvention auprès du département de la Vienne au titre du contrat de développement et de l'Etat au titre du FISAC, sur la base du plan de financement mentionné ci-dessous ;

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer les marchés de travaux avec les entreprises attributaires pour les 18 lots ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier :

- * Lot 00 – Prestations communes à tous les lots
- * Lot 01 – Fondations spéciales – Gros oeuvre
- * Lot 02 - Etanchéité
- * Lot 03 – Bardage - ITE
- * Lot 04 – Menuiseries extérieures aluminium - Occultation
- * Lot 05 - Serrurerie
- * Lot 06 – Menuiseries bois - Agencement
- * Lot 07 – Plâtrerie – Isolation – Plafonds suspendus
- * Lot 08 – Revêtement de sols durs - Faïence
- * Lot 09 – Revêtements de sols souples
- * Lot 10 – Peinture - Signalétique

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 29 septembre 2011

n° 33

page 3/4

- * Lot 11 – Electricité – CFO/cfa
- * Lot 12 - Ascenseurs
- * Lot 13 – Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaire
- * Lot 14 – Equipements de cuisine
- * Lot 15 – Terrassements, fondations de voiries, réseaux
- * Lot 16 – Aménagements extérieurs, voirie, mobilier urbain, éclairage extérieur
- * Lot 17 – Espaces verts
- * Lot 18 - Plantations

Les crédits de paiement (montant TTC) seront inscrits au budget de la commune selon le calendrier prévu ci-après.

Les dépenses et les recettes seront imputées à l'opération OP 108, à la sous-fonction 213.18, au service gestionnaire 4000 et aux articles budgétaires concernés.

Autorisation de programme / Crédits de Paiement

total opération =	11 301 000 € (soit 10 456 000 € + 845 000 €)
engagés BP 2010	
(hors AP) =	173 500 €
total AP/CP =	11 127 500 €

IMPUTATIONS		TOTAL	2011	2012	2013
Dépenses	Travaux (7 700 000 € HT, évolutions de prix et taux de tolérance 548 240 € HT)	9 864 900 €	222 500 €	4 242 650 €	5 399 750 €
	Etudes, honoraires et divers	1 262 600 €	617 500 €	322 550 €	322 550 €
	total TTC	11 127 500 €	840 000 €	4 565 200 €	5 722 300 €
Recettes	Subvention département	650 000 €	50 000 €	300 000 €	300 000 €
	Subvention Etat (FISAC)	267 400 €	/	178 000 €	89 400 €
	autofinancement ou emprunt	10 210 100 €	790 000 €	4 087 200 €	5 332 900 €
	total TTC	11 127 500 €	840 000 €	4 565 200 €	5 722 300 €

COMMUNE DE CHATELLERAULT**Délibération du conseil municipal****du 29 septembre 2011****n° 33****page 4/4****Plan de financement**

dépenses	recettes
Travaux + taux tolérance / coût de réalisation + évolution de prix sur 2 ans : 8 248 240 € HT Etudes, honoraires et divers : 1 204 933 € HT	Subvention d'équipement du département et de l'Etat : 650 000 € + 267400 € = 917 400€ Autofinancement ou emprunt : 10 210 100 + 173 500 = 10 383 600 €
total dépenses HT : 9 453 173 € total dépenses TTC : 11 301 000 €	total : 11 301 000 €

Pour : 27 (26 + 2 pouvoirs)

Contre : 0

Abstentions : 9 (7 + 2 pouvoirs)

G. MICHAUD (*pouvoir M-H DAYDET*), L. AUMON, C. VACHERON, C. CIBERT, C. BARRAULT (*pouvoir G. GRATTEAU*), J-C MONAURY et M. LEVEQUE

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault

Transmis à la sous préfecture, le 06/10/2011 n° 6816

Publié au siège de la Mairie, le 05/10/2011

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Emmanuelle ADAM